



Hausse de la tarification des services de garde

Gatineau, le 7 janvier 2019 – Suite à l'indexation du montant journalier maximal pour les services de garde en milieu scolaire, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a diminué les subventions allouées à la commission scolaire pour les élèves inscrits de façon régulière dans les services de garde. Par conséquent, la contribution journalière a passé de 8,20 \$ à 8,35\$ depuis le 1er janvier 2019.

-30-

Source : Méli^{ssa} Fortin
Conseillère en communication
Service du secrétariat général et des communications
Tél. : 819 663-9221, poste 12108
Courriel : melissafortin@csdraveurs.qc.ca

COMMUNIQUÉ